

Le Directeur général

Référence courrier :

CODEP-CMX-2022-005235

Affaire suivie par : Tony GERYES

Tél. : 01 46 16 44 05

Courriel : tony.geryes@asn.fr

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Madame Carole DIESCHBOURG

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Monsieur Claude TURMES

Ministre de l'énergie

9, rue du Palais de Justice

L-1841 Luxembourg

Montrouge, le 28 janvier 2022

Objet : Votre courrier du 19 janvier 2022

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Par un courrier en date du 19 janvier 2022, vous m'interrogez sur l'événement mentionné dans la note d'information de l'ASN du 16 décembre 2021, qui concerne la découverte d'un phénomène de corrosion sous contrainte sur plusieurs réacteurs nucléaires exploités par EDF.

A l'heure actuelle, les quatre réacteurs des centrales nucléaires de Chooz et de Civaux ainsi que le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Penly sont à l'arrêt et font l'objet de contrôles complémentaires visant à déterminer les zones et circuits affectés par ce phénomène de corrosion. De plus, EDF poursuit ses investigations afin de déterminer les causes de cette corrosion et d'identifier les autres zones et réacteurs possiblement concernés. En particulier, EDF réexamine les résultats des contrôles réalisés lors des dernières visites décennales de chaque réacteur afin de rechercher d'éventuelles indications pouvant correspondre à de la corrosion sous contrainte.

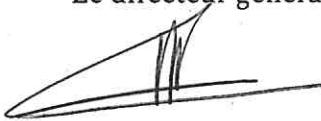
EDF transmettra prochainement à l'ASN un programme priorisant les réacteurs à contrôler au regard des résultats de ces investigations. Ce n'est qu'alors que sera identifié la nécessité ou non de contrôler un ou plusieurs réacteurs de la centrale nucléaire de Cattenom. L'ASN se prononcera ensuite sur ce programme.

La réalisation de ces contrôles complémentaires nécessite d'arrêter les réacteurs concernés. Ces arrêts, auxquels s'appliqueront les référentiels de sûreté habituels, répondent donc à un objectif de sûreté nucléaire. Leurs conséquences en matière de sécurité d'approvisionnement électrique, pour lequel l'ASN n'est pas compétente, dépendront des périodes auxquelles les réacteurs seront à l'arrêt.

Ce sujet a fait l'objet de communications publiques de l'exploitant ou de l'ASN à l'occasion de chaque développement. L'ASN poursuivra sa politique d'information en la matière. Je vous propose en tout état de cause d'évoquer ce sujet lors de la prochaine réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le directeur général



Olivier GUPTA

Diffusion externe

- Commission Franco-Luxembourgeoise – Monsieur Frédéric Schwandt, Directeur adjoint des Affaires européennes et des relations économiques internationales du Grand-Duché du Luxembourg
- Autorité luxembourgeoise – Patrick Majerus

Diffusion interne

- Collège/JLL
- DEP/CS, BF
- DRI/LC, ThG, TG
- Division de Strasbourg/PB